



MAIRIE
DE
COUPIAC
12550

☎ 05 65 99 77 38
mairie.coupiac@orange.fr

PROCES VERBAL Séance du 30/08/2022

Etaient présents : Jean-Claude SOUYRIS, Nicole BATAILLET-HEUILLY, Pascale BERGER, Ginette CADAS-PEREZ, Jean-Claude CONDOMINES, Marcel DALICHOUX, Marcelle OSBORNE, Elian SAYSSET, Martine VERACHTERT

Procuration : Delphine ONCINO

Absent : Alain CAREL

Secrétaire de séance : Martine VERACHTERT

Monsieur Le Maire annonce au conseil le décès de Mr Doumenge et a présenté ses condoléances à la famille de Delphine ONCINO conseillère municipale.

Demande de précisions et explications sur le fonctionnement du budget par plusieurs élus.

Explications de Monsieur le Maire et de la secrétaire sur les relevés de comptes accessibles en ligne sur « direction générale des finances publiques », le grand livre format papier et le tableau du budget (une réunion informative est prévue en octobre par Monsieur le Maire).

Une « formation » sur les gestes qui sauvent est programmée pour les agents et les élus souhaitant y participer, celle-ci est organisée par Groupama.

1. Compte rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 28 juillet 2022 est approuvé par 5 « pour » / 4 « contre » du fait qu'un sujet concernant la compréhension du budget avait été évoqué en marge de la réunion du conseil non mentionné sur le compte rendu.

2. Ordre du jour

Budget assainissement

DELIBERATION N°20220830 DL1 : décision modificative n°1 budget assainissement. Le montant affecté (lors du budget primitif) pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte était de 2220 euros, au vu de la consommation d'eau le montant de la redevance s'élève à 2381 euros d'où une différence de 161 euros. Le Maire propose la saisie des écritures comptables entre chapitres.

- 10 votes « pour » = 9 + 1 pouvoir / (1 absent)

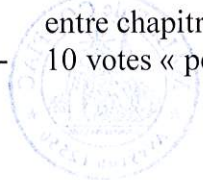
DELIBERATION N° 20220830 DL02 : Emprunt à contracter auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'un prêt à taux fixe à échéance constante, auprès du CRCA afin de financer les dépenses supplémentaires du service d'assainissement. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget il avait été inscrit un emprunt de 22 000 € et qu'à ce jour il est nécessaire d'ajouter 8 000€ à cette prévision.

- 10 votes « pour » = 9 + 1 pouvoir / (1 absent)

DELIBERATION 20220830 DL3 : décision modificative n°2 budget assainissement. Au vu des dépenses supplémentaires et imprévues sur le service d'assainissement, il est nécessaire d'augmenter d'un montant de 8000 euros le chapitre 2158 et afin de maintenir l'équilibre du budget le chapitre 1641 sera abondé de 8000 euros également. De ce fait, Monsieur Le Maire propose les écritures comptables entre chapitres.

- 10 votes « pour » = 9 + 1 pouvoir / (1 absent)



Budget principal

DELIBERATION N°20220830 DL4 : décision modificative n°1 budget principal. La programmation de l'aménagement du parking étant reporté ultérieurement. Les travaux d'aménagement de l'accueil mairie restants prioritaires, une augmentation de financement de 4000€ permettra la continuité du chantier. Monsieur Le Maire propose donc les écritures comptables entre chapitres

- 10 votes « pour » = 9 + 1 pouvoir / (1 absent)

DELIBERATION N° 20220830 DL05 :

Court terme crédit relais à contracter auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un prêt court terme crédit relais, pour palier à l'attente de la subvention LEADER et du versement de la FCTVA concernant le chantier de la maison de santé

L'affectation de ce crédit est pour palier au remboursement de l'échéance du « précédent crédit relai de la Maison de santé » au 31/10/22 (en attente des dites subventions).

- 10 votes « pour » = 9 + 1 pouvoir / (1 absent)

DELIBERATION N° 20220830 DL06 : décision Modificative n°2 Budget général : Demande au Crédit Agricole d'un court terme pour palier à l'attente du versement de la subvention du LEADER et de la FCTVA concernant le chantier de la maison de santé. Monsieur Le Maire propose les écritures comptables entre chapitres

- 10 votes « pour » = 9 + 1 pouvoir / (1 absent)

DELIBERATION N° 20220830 DL07 : VENTE COMMUNE DE COUPIAC / BEL-MARCO

Mr le Maire informe le conseil municipal de la demande ci-après : Mme NICOLE BEL-MARCO souhaite acquérir une partie du bien public jouxtant sa propriété au lieu dit la Vaysse afin de régulariser la partie cadastrale désignée sous « E » où empiète sa grange. Le bornage a été établi par le géomètre SCP ROQUES afin de délimiter la partie de ce bien communal en posant des bornes de division, notamment celles qui longent la voie communale. Mr le Maire précise que tous les frais, droits, taxes et prestations de toutes natures relatives à ce projet ainsi que les actes seront en charge par Mme BEL-MARCO. Le prix de vente du terrain est fixé à 1.50€/m².

- 10 votes « pour » = 9 + 1 pouvoir / (1 absent)

3. Questions diverses

- Nouveautés ressources humaines :
 - o Contrats aidés prolongés pour 2 agents
 - o Contrat CDD permanent pour 1 agent suite à emploi vacant
 - o Étude sur un dossier RH pour régularisation
- Bail aire jardin enfant / jardin public : réflexion pour renonciation au bail
- Maisons et jardins fleuris : la municipalité va décerner 5 prix (bon d'achat) + 2 prix hors catégorie (plantes kiriel) + 8 lots de participation (cadeaux provenance kiriel) seront offerts. Le montant total des prix et lots délivrés sera entre 320 et 350 € et les bons d'achats seront distribués lors de la foire aux plantes.
- Plusieurs cailloux situés sur le petit vasistas du château côté passage « Condomines » menacent de tomber (ce sera pris en compte lors de l'intervention de Mr Soler)
- Ecole livraison matériel et lits en attente de livraison

Fin de la séance à 23h15

Secrétaire de séance
Signature



Monsieur Le Maire
Signature

